

## Réunion publique — Aménagements chemin du Chandelier (Phase 1 bilan & Phase 2 projet)

*État des lieux, domanialité et modalités d'intégration ou d'amélioration de la voie*

La réunion a rassemblé les riverains du chemin du Chandelier et des rues adjacentes ainsi que les représentants de la Ville de Tournefeuille et de Toulouse Métropole. Elle avait pour objet de faire le bilan de la phase 1 d'aménagement du chemin du Chandelier et présenter les propositions pour la phase 2.

L'objectif annoncé était de permettre aux riverains de s'exprimer sur l'aménagement réalisé et les propositions de la phase 2 à venir, et présenter la nécessaire coordination avec les concessionnaires (Syndicat Départemental de l'Energie de la Haute-Garonne pour l'éclairage public et le réseau d'électricité, Orange pour le réseau télécom) avant programmation et réalisation de la phase 2 comprenant des travaux d'enfouissement des réseaux aériens.

|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date         | Lundi 29 juin 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Objet        | Retour sur la phase 1 de l'aménagement du chemin du Chandelier et concertation relative à la phase 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Participants | <p>Riverains du chemin du Chandelier et des rues adjacentes, Représentants de la Ville de Tournefeuille et de Toulouse Métropole – Territoire sud.</p> <p>Présence d'élus municipaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sophie VALCKE : 1ère Adjointe au Maire déléguée à la Transition écologique et au Climat</li> <li>• Frédéric ZOONEKYNDT : Adjoint au Maire délégué au Patrimoine communal et aux travaux,</li> <li>• Agnès DEFOSSE : Conseillère municipale déléguée aux mobilités</li> </ul> |
| Contexte     | Phase 1 de l'aménagement du chemin du Chandelier achevée, et lancement d'une concertation sur le projet de la phase 2 avant finalization. Faire un bilan de la phase 1 de l'aménagement du chemin du Chandelier et présenter les propositions pour la phase 2, la prise en compte des préoccupations de sécurité, de circulation et de nuisances lors des travaux et lors de l'exploitation.                                                                                                                     |
| Pièce jointe | Support de présentation de Toulouse Métropole (diaporama).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

### Ordre du jour

#### Points inscrits à l'ordre du jour

- Bilan de la phase 1 :
  - Travaux réalisés, choix des revêtements, signalisation, coût des travaux.
  - Résultats de comptages de vitesse et retours utilisateurs (sécurité).

- Présentation du projet d'aménagement pour la phase 2 à concerter :
  - Trottoir, voie verte, aménagements réducteurs de vitesse type ralentisseurs/écluses, zones végétalisées.
  - Information sur l'effacement/enfouissement des réseaux (électricité / éclairage public / telecom) et coordination de chantier.
  - Calendrier indicatif et questions budgétaires (arbitrage métropole/commune).

### Sujets abordés spontanément par les participants

- Problèmes locaux : profil du ralentisseur à revoir entre le chemin du Chandelier et le boulevard de l'Industrie.
- Rue du Pic (voie privée) : demande forte d'informations, impacts travaux, coupures et gestion des bacs de collecte.
- Questions opérationnelles : entretien (balayage feuilles), position des arrêts de bus et sécurisation des enfants, stationnement gênant et mesures (potelets, verbalisations).

## Chiffres clés

---

- Travaux Phase 1 :
  - Études préliminaires : 7 000 €
  - Travaux voirie & signalisation verticale : 470 000 €
  - Signalisation horizontale : 13 000 €

Total global phase 1 : 490 000 €

- Prévision Phase 2 :
  - Études préliminaires : 6 000 €
  - Travaux voies/signalisation commune : 335 000 €
  - Travaux d'enfouissement/effacement Télécom : 170 000 €
  - Travaux d'enfouissement/effacement des réseaux aériens d'électricité et d'éclairage public pilotés par le SDEHG : 282 000 €

Total phase 2 projeté : 793 000 €

## 1. Bilan de la Phase 1

---

### Travaux réalisés du 10 novembre 2025 au 27 mai 2026 :

- Mise en conformité de la chaussée, de la voie verte et des trottoirs depuis le chemin de la Peyrette jusqu'au boulevard de l'Industrie.
- Création d'un plateau ralentisseur à l'entrée du chemin du Chandelier côté chemin de la Peyrette à la place des trois coussins lyonnais (pour des raisons d'accessibilité et de sécurité).
- Carrefours réaménagés au niveau du chemin de Fournolis et de la rue de Coudercy).
- Création d'une voie verte côté des n° pairs avec un revêtement en enrobé « miel » choisi pour limiter le réchauffement et qui devrait éclaircir naturellement dans le temps (matériau choisi pour ses performances thermiques).
- Création d'un trottoir en béton balayé avec bandes de pavés côté des n° impairs avec bandes végétalisées à aménager en automne/hiver 2026
- Aménagements réalisés en respectant les contraintes d'espace et la nécessaire préservation des arbres.

## Présentation des mesures de vitesse :

- Des comptages de vitesse ont été effectués par Toulouse Métropole à l'aide de câbles au sol (installés pendant une durée de deux semaines). Les résultats sont exprimés en « V85 » (vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules).
- Les vitesses relevées sont souvent proches de la limitation (3 à 4 km/h au-dessus max),
- On note néanmoins une accélération notable au niveau du boulevard de l'Industrie.
- La vitesse relevée est généralement conforme, quelques véhicules roulant bien au-dessus de la vitesse autorisée.

## Echanges et retours riverains sur la phase 1 :

- Positionnement des coussins et plateaux : coussins à positionner à proximité du passage piéton de l'impasse du Tertre, perception d'une protection des traversées piétonnes insuffisante
  - Pour les coussins du début de la rue remplacés par un plateau, il a été nécessaire de remettre en conformité l'aménagement en respectant les pentes et les normes d'accessibilité : 2% transverse, 5% longitudinal.
  - Pour les coussins situés à proximité du chemin de Fournolis, ils n'ont pas été installés à proximité de l'impasse du Tertre en raison d'un refus des riverains concernés, motivé par les nuisances sonores induites. Par ailleurs, les relevés de vitesse réalisés ne justifient pas leur déplacement.
  - Il sera toujours possible d'ajouter des coussins supplémentaires, si nécessaire, avec prise en compte des nuisances sonores possibles.
  - Des contrôles ponctuels de vitesse par radars pédagogiques avec éventuelle verbalisation en coordination avec la police municipale pourraient être mis en œuvre.
- Installation de potelets aux entrées des voies adjacentes au chemin du Chandelier :
  - Cet aménagement a pour objectif d'empêcher l'accès et le stationnement de véhicules sur la voie verte / trottoir.

## 2. Conception Phase 2 : présentation des aménagements proposés

### Présentation des aménagements proposés

- Le principe retenu est de poursuivre la voie verte du même côté, du boulevard de l'Industrie jusqu'à Plaisance du Touch, avec le même matériau que pour la phase 1 (enrobé miel), et d'assurer la continuité piétonne sur le trottoir opposé, traité en béton avec bandes de pavés
- L'objectif affiché est de préserver la majorité des arbres existants (1 seul serait abattu dans la proposition présentée)
- Des espaces végétalisés ponctuels sont proposés. Les plantations seront assurées par les services de la ville.
- Un nouveau dispositif principal est proposé : "longue écluse" (aménagement central) à vocation double :
  - Ralentir la vitesse de circulation des véhicules
  - Maintenir la capacité de circulation (bus, trafic local)

## Effacement / enfouissement réseaux (Énergies / Télécom) et coordination

- Travaux à responsabilité partagée :
  - Le SDEHG gère l'enfouissement des réseaux énergies (électricité et éclairage public)
  - L'effacement du réseau téléphonique (telecom) est géré par Toulouse Métropole
- Coordination des travaux :
  - La coordination est indispensable pour éviter deux chantiers d'effacement successifs et donc deux fois plus de contraintes pour les usagers et riverains, car chaque maître d'ouvrage travaille avec son opérateur séparément.
- Impacts pour riverains :
  - Travaux en tranchée avec circulation alternée par tronçon mais avec maintien des accès pour les riverains
  - Coupures temporaires planifiées possibles (électricité, fibre, éclairage public) avec information préalable des usagers une semaine avant
  - Il est précisé que les travaux d'enfouissement seront réalisés sur le domaine public, avec raccordement jusqu'aux habitations sous réserve de la signature d'une convention entre chaque riverain et les opérateurs.  
La rue du Pic, privée, n'est pas concernée par ces travaux d'enfouissement.

## Calendrier prévisionnel et questions budgétaires

- Un arbitrage budgétaire entre la métropole et la commune est nécessaire avant la programmation définitive des travaux qui devraient se faire sur l'exercice 2027.
- Les travaux d'enfouissement pourraient débuter courant 2027, sous réserve de coordination entre la métropole et le SDEHG

## Echanges et retours riverains sur la proposition des aménagements de la phase 2

- Craintes sur la proposition d'aménagement de la longue écluse :
  - Risque d'engorgements durant les heures de pointe
  - Sorties de propriétés privées et accès riverains : inquiétudes sur un manque de visibilité et une manœuvrabilité réduite des véhicules (exemples concrets fournis : maisons dont la sortie se ferait au milieu d'une écluse).
  - Demande d'aménagement d'un plateau traversant au niveau de l'écluse. En raison de contraintes techniques de pente, d'accessibilité et financières (gestion des eaux pluviales à intégrer), un plateau ne peut être aménagé mais au besoin des coussins ralentisseurs pourraient être installés de part et d'autre de l'écluse.
  - Proposition d'expérimentation tactique de l'écluse (aménagement temporaire) avant choix définitif qui permettra d'éventuels ajustements ou modification si nécessaire.

- Profil du ralentisseur situé à l'angle du Boulevard de l'Industrie à reprendre car les rampants sont trop pentus et constituent un risque pour les usagers.
  - A retravailler dans le cadre de la phase 2 s'il est non conforme (respect des normes d'accessibilité : pentes transverses 2%, longitudinales 5%) mais en conservant un ouvrage avec effet ralentisseur.
  - Etudier la possibilité de traiter cette problématique avant le lancement de la phase 2
- Problématique de sécurité due à l'emplacement actuel de l'abri bus scolaire :
  - Les enfants qui s'engagent sur la traversée piétonne située à l'arrière du bus lorsqu'il est à l'arrêt ne sont pas visibles par les automobilistes arrivant depuis Plaisance-du Touch
  - Proposition de déplacer l'arrêt de bus ou la traversée piétonne pour améliorer la visibilité et sécuriser la traversée.
  - Etudier la possibilité de traiter cette problématique avant le lancement de la phase 2.
- Entretien, nettoyage de la voie :
  - Les feuilles et débris non nettoyés rendent la voie (trajet piétons & vélos) glissante pendant plusieurs mois.
  - Demande d'amélioration de la fréquence du balayage et de l'entretien
  - Toutes les voies sont classifiées et en découle un nombre de passage annuel de la balayeuse, une demande sera envoyée au service exploitation pour accentuer la surveillance de ce secteur, notamment en période automne / hiver.
- Gestion des conteneurs / collecte (à l'intersection rue du Pic :
  - Constat des riverains : en raison de l'absence de collecte en porte-porte sur la rue du Pic, les bacs sont actuellement présentés en entrée de rue sur trottoir chemin du Chandelier. Il est constaté que de nombreux bacs restent sur trottoir (OM, tri, déchets végétaux) en dehors des jours de collecte et entravent la circulation piétonne
  - Demande : les riverains sollicitent la prise en compte de cette situation par l'aménagement d'une aire de regroupement des containers sur domaine public, ou toute autre amélioration du projet à cet effet
- Demande d'installation de miroirs à certaines sorties (entre la rue des Chênes et le chemin du Chandelier) pour améliorer la visibilité des riverains qui sortent sur le chemin du Chandelier
  - Les nouvelles installations de miroirs ne sont généralement plus accordées par le gestionnaire de la voirie (police / réglementation en agglomération), des alternatives seront à étudier pour chaque cas.
- PLU / retrait constructible (recul de 6 m) : la règle d'implantation (6 m depuis la voirie) sera-t-elle impactée par les nouvelles bordures (emprise du projet) ?
  - La mairie rappelle que les travaux ne modifient pas le principe de recul lié au PLU (se rapprocher du service de l'urbanisme pour plus de détails).
- Bordures, protections anti-stationnement, potelets :

- Sur l'emprise de la phase 1, des potelets ont été installés aux entrées d'accotements pour empêcher le stationnement sur la voie verte.
  - Possibilité d'utiliser des bordures plus hautes (dite "de défense" ponctuellement si nécessité d'empêcher la circulation de véhicules sur la voie verte. Ce type d'aménagement, pouvant constituer une protection contre le franchissement par les véhicules, doit toutefois être compatible avec les critères d'accessibilité des personnes à mobilité réduite à respecter.
- Demandes des riverains liées à l'effacement des réseaux :
    - Pouvoir disposer des coordonnées des responsables techniques et opérationnels (concessionnaires, chefs de chantier...)
    - Connaître le calendrier précis pour anticiper les coupures
    - Forte demande d'information préalable et de contact direct pour coordonner interventions (travaux, coupures, emplacement poteaux).

## Conclusion

---

La réunion a permis de présenter le bilan de la phase 1 et d'exposer le projet et les contraintes de la phase 2 du chemin du Chandelier. Les riverains ont exprimé de nombreuses préoccupations concrètes (sécurité routière, visibilité, gestion des travaux, containers rue du Pic, entretien, impacts sur accès privés) et ont demandé plus d'informations et de coordination opérationnelle.

Toulouse Métropole a proposé des solutions techniques (ajustements de ralentisseurs / plateaux, expérimentation tactique de l'écluse, enfouissement réseaux coordonné) mais a souligné la nécessité d'arbitrages budgétaires avant la mise en œuvre définitive de l'opération.